

## Procès-verbal Assemblée Générale

Escalade Club Versailles  
17 rue Jacques Boyceau

Le 25 janvier 2022 à Versailles, les membres de l'association Escalade Club Versailles se sont réunis au gymnase Montbauron en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Philippe Salin, président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mr Florian BRAGUE, secrétaire de l'association.

Jean Lenoir vérificateurs des comptes de l'association, régulièrement convoqués, était présent.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Élection au conseil d'administration
- Rapport moral, d'activité et financier ;
- Approbation du budget prévisionnel ;
- Désignation des vérificateurs des comptes ;
- Questions diverses.

Il y a actuellement un poste à pourvoir au conseil d'administration, aucune candidature n'ayant été déposée, le conseil d'administration reste inchangé.

Il a été fait lecture des différents rapports d'activité et financier.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis au vote les questions suivantes,

Conformément à l'ordre du jour :

- Rapport d'activité : l'Assemblée générale l'adopte à l'unanimité ;
- Rapport financier : cette résolution est adoptée à l'unanimité ;
- Approbation du budget prévisionnel : cette résolution est adoptée à l'unanimité ;
- Le coût de l'adhésion a été mis en débat. Augmentation du tarif pour l'année prochaine de 5€ : cette résolution est adoptée avec 22 votes pour et 1 abstention



# ESCALADE CLUB DE VERSAILLES

17 rue Jacques Boyceau 78000 VERSAILLES

---

Désignation des vérificateurs des comptes : Jean Lenoir et Benoite Calmus sont désignés comme vérificateur des comptes pour la saison 2021 2022.

.....  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Versailles, le 25 Janvier 2022

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance